

The Swiss Leading Hospitals

Webinar 1. Juli 2021 / webinaire 1^{er} juillet 2021



Zusatzversicherungen im Fokus – wie weiter?

Projecteur sur l'assurance complémentaire – quelle voie à suivre?

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Faller

Situation initiale

- Au fil des années passées, les hôpitaux de Suisse ont fortement étendu leur gamme de prestations pour les patientes et patients en assurance de base. Aujourd'hui, certains hôpitaux offrent même des chambres individuelles dans le cadre de l'AOS. Par ailleurs, la Confédération a constamment étoffé depuis de nombreuses années le catalogue des prestations AOS, si bien qu'il n'existe plus guère de prestations qui ne soient pas couvertes par l'assurance de base.
- Ce développement menace le secteur de l'assurance complémentaire. La FINMA a fait pression sur les assureurs en ce qui concerne la plus-value réelle des produits de l'assurance complémentaire.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Faller

Activités de la FINMA

- Autorité de surveillance des assurances complémentaires, la FINMA critique l'érosion dans le secteur de l'assurance complémentaire et les abus dans le domaine couvert par la LCA.: communiqué de presse „Assureurs-maladie complémentaire : la FINMA considère que les décomptes de prestations doivent être profondément remaniés»
<https://www.finma.ch/fr/news/2020/12/20201217-mm-leistungsabrechnung-krankenzusatzversicherer/>
- Helsana, CSS, Visana, Sympany et Groupe Mutuel ont eu des contrôles sur place. D'autres suivront.
- Il faut empêcher que la pression de la FINMA provoque le développement d'un catalogue de prestations uniforme dans le secteur de l'assurance complémentaire. En pareil cas, il n'y aurait plus de concurrence.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Faller

Activités de la FINMA

- La FINMA menace de ne plus autoriser des hausses de tarifs et de nouveaux produits.
- La situation doit être examinée de manière critique et les parties prenantes doivent se remettre en question.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Fallner

Graves dérives dans le système d'assurance-maladie

Attendant toujours une correction, les dérives dans le système d'assurance-maladie ont eu de lourdes conséquences:

- des financements transversaux entre les assurances complémentaires et le secteur AOS, dont les tarifs ne couvrent pas toujours les coûts, empêchent des réformes de sorte que les tarifs AOS sont maintenus artificiellement à un bas niveau.
- ces financements transversaux sont toujours plus importants parce que l'utilité supplémentaire des actuels produits d'assurance complémentaire diminue en raison de l'extension des prestations du secteur AOS. La plus-value réelle des prestations complémentaires dans les hôpitaux est donc toujours plus difficile à justifier.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Fallner

- L'allègement des finances cantonales joue également un rôle dans cette affaire, car les cantons profitent du financement transversal, donc des tarifs AOS trop bas, de sorte qu'ils ne sont guère intéressés à un changement de système.
- Les personnes âgées ne peuvent pas changer d'assurance complémentaire. Contrairement à l'AOS, il n'existe en fait pas de libre circulation dans ce secteur. La concurrence entre assureurs en est considérablement atténuée.
- Les modèles d'assurance complémentaire sont de moins en moins intéressants pour les jeunes personnes, si bien qu'une très faible proportion de ce groupe d'âge conclut désormais une assurance complémentaire.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Fallner

Une intervention est nécessaire – des idées de solution existent

Le risque d'une défaillance du système exige des mesures de correction rapides.

Idées de solution:

- le financement transversal entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire doit être remis en question.
- les prestations complémentaires doivent faire l'objet d'un contrat afin d'offrir une réelle plus-value. Exemple: l'offre de chambres à deux lits ne suffit plus à motiver une assurance semi-privée si l'hôpital en question ne dispose plus que de chambres de ce type.
- les différences entre les tarifs doivent être justifiées concrètement par une plus-value existant objectivement.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Faller

- Des prestations complémentaires authentiques doivent être définies pour les secteurs ambulatoire et stationnaire, pour le service hôtelier et pour le domaine médical. Des plus-values sont également imaginables au niveau de la qualité, notamment de la qualité du service.
- Pour les personnes âgées, il faut mettre en place une convention de branche ou fixer des conditions-cadres claires afin de garantir la libre circulation et la concurrence entre les assureurs. Une concurrence se déroulant dans des conditions-cadres judicieuses aura des effets positifs aussi bien sur la qualité que sur le potentiel d'économie au niveau des coûts. Inversement, un catalogue de prestations uniforme aurait des effets contreproductifs.
- Les produits d'assurance complémentaire doivent devenir plus attractifs pour les jeunes personnes.

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Fallner

Développement actuel

- Dans le cadre de sa session spéciale du 3 au 5 mai 2021, le Conseil national a examiné l'objet 20.078 „Surveillance des assurances. Modification“.
- Sur proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN), un nouvel article 31b VAG libellé comme suit a été ajouté à la loi:

„Les entreprises d'assurance peuvent mener ensemble des négociations avec les fournisseurs de prestations dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire à l'assurance-maladie sociale et conclure des conventions qui règlent la rémunération des prestations supplémentaires et/ou complémentaires.»

Entwicklungen im Zusatzversicherungsbereich

Développements dans le secteur de l'assurance complémentaire

Andreas Faller

Développement actuel

- Cette nouvelle disposition définit uniquement ce qui est déjà possible aujourd'hui, si bien qu'elle serait en fait superflue. En réalité cependant, nous assistons à une tendance à créer un catalogue de prestations uniforme avec des règles plus sévères que dans le secteur AOS et à former un cartel d'assureurs, ce qui est en soi illégal et ce qui éliminerait de surcroît la concurrence dans le secteur de l'assurance complémentaire au niveau de la qualité et des tarifs.
- Il appartient maintenant au Conseil des Etats de décider de cette nouvelle disposition.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit!

Merci beaucoup pour votre attention!

The Swiss Leading Hospitals

St. Jakobs-Strasse 25

Postfach 135

CH-4010 Basel

info@slh.ch, www.slh.ch